

2023/383 DU 30 AOUT 2023
 DECRET N° _____ DU _____
 portant nomination du Président du Conseil
 d'Administration de l'Université de Ngaoundéré.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n°2023/007 du 25 juillet 2023 portant orientation de l'enseignement supérieur au Cameroun ;
- Vu le décret n°93/026 du 19 janvier 1993 portant création des Universités ;
- Vu le décret n°93/028 du 19 janvier 1993 portant organisation administrative et académique de l'Université de Ngaoundéré ;
- Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret no 2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu le décret n°2012/433 du 1^{er} octobre 2012 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur,

DECRETE :

ARTICLE 1^{er}.- Monsieur **ADJI ABDOULAYE HAMAN** est, à compter de la date de signature du présent décret, nommé Président du Conseil d'Administration de l'Université de Ngaoundéré.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

Yaoundé, le 30 AOUT 2023



LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
 PAUL BIYA

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
 PRESIDENCY OF THE REPUBLIC
 SECRETARIAT GENERAL
 SERVICE DU FICHER LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE
 LEGISLATIVE AND STATUTORY AFFAIRS CARD INDEX SERVICE
 COPIE CERTIFIEE CONFORME
 CERTIFIED TRUE COPY